

Délibération n°13

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

L'AN deux mille dix-sept, le 26 septembre, le conseil
communautaire, convoqué le 20 septembre 2017 s'est réuni à la
salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M
Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-
Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Pierre CERLES, M Gérard
CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M
François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON,
Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS,
Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme
Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-
Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET,
M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme
Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Yves LIGIER,
Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian
OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe
PERRET, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme
Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX,
Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**
Mme Marie-Laure REDON, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie
GERBE, **suppléants.**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
20 septembre 2017

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
4 octobre 2017

Objet :
**Création d'un service commun
Ressources Humaines :**
**convention avec la commune
de SAINT-BONNET-PRES RIOM**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir à* M Alain PAULET
- M Philippe CARTAILLER, conseiller communautaire unique de
SAINT-IGNAT, remplacé par Mme Marie-Laure REDON conseiller
communautaire suppléant
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine
QUEMENER
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de
CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX conseiller
communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à* Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir à* M Philippe COULON
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL,
remplacé par Mme Sylvie GERBE conseiller communautaire
suppléant
- M Gilbert MENARD, *a donné pouvoir à* M Jean-Christophe
GIGAULT
- Mme Régine PERRETTON, *a donné pouvoir à* M Vincent RAYMOND
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre
HEBRARD
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir à* Mme Catherine
HOARAU

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Catherine VILLER-MICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170926-
DELIB2017092613-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

<> <> <>
Secrétaire de Séance :
M Eugène CHASSAGNE

Rapport n°13 – Création d'un service commun Ressources Humaines : convention avec la commune de SAINT-BONNET-PRES RIOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment, les articles L 5411-4-1, L 5211-4-2 et D 5211-16,
Vu le Décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition,
Vu l'avis du comité technique de Riom Limagne et Volcans du 25 septembre 2017,

Considérant qu'une organisation mutualisée est optimale dans la mesure où :

- elle respecte l'autonomie de chaque structure,
- elle ne génère pas de charges nouvelles au regard de celles qu'il aurait fallu créer,
- elle entraîne de nombreuses synergies d'actions et renforce l'efficacité globale de l'action politique sur le territoire,
- elle permet à l'EPCI et à la commune de bénéficier de compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions respectives en contenant l'évolution des frais de structures,
- elle clarifie les responsabilités respectives et assure la transparence du partage des charges qui repose sur des critères objectifs et vérifiables.

Considérant que le service commun créé ne concernera, dans un premier temps, que la commune de Saint-Bonnet-près-Riom et qu'il s'agira d'une expérimentation,

Considérant le projet de convention de mise en œuvre d'un service commun Ressources Humaines entre Riom Limagne et Volcans et la commune de Saint Bonnet Prés Riom,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **décide de créer un service commun Ressources Humaines, ce service étant créé à titre expérimental,**
 - **autorise le Président ou son représentant légal à signer la convention de mise en œuvre du service commun Ressources Humaines avec la commune de Saint Bonnet Prés Riom.**
- Cette convention intervient à compter du 1^{er} septembre 2017, pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 septembre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170926-
DELIB2017092613-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017